

La mesure « système herbagers sur la montagne vosgienne alsacienne : les plantes indicatrices des surfaces cibles

Les surfaces cibles : un engagement de la mesure « système herbager »

A partir de 2015, la contractualisation de la mesure système herbager engage l'exploitant agricole à **identifier 30% de sa SAU comme « surfaces cibles »** au niveau desquelles il s'assure de la **présence d'au moins 4 plantes indicatrices** sur une liste de 20 plantes décrites dans ce qui suit.

Cette nouveauté vise à privilégier des résultats (la présence d'espèces indicatrices) plutôt que d'édicter des règles de gestion, de fertilisation ou autre qui restent difficilement contrôlables. Elle donne plus de souplesse aux éleveurs dans la conduite des prairies.

Quelles surfaces désigner comme surface cible ?

Ces surfaces cibles sont choisies par l'éleveur sur des **parcelles qui ne sont pas déjà concernées par une mesure localisée** (exemple : « chaume lande pelouse d'altitude », « prairie semi-humide » etc). Dans le Haut-Rhin, les parcelles anciennement classées en « **espace d'intérêt général** » sont à privilégier.

De manière à s'assurer de la présence des espèces végétales indicatrices, il est recommandé de retenir :

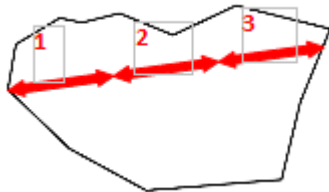
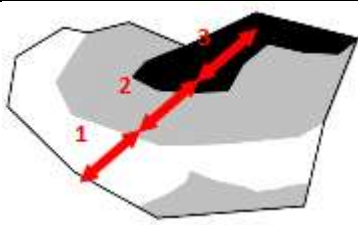
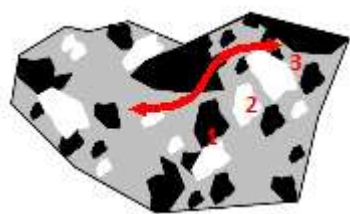
- 1 : des pâtures peu ou pas fertilisées avec un chargement faible à moyen (éviter les parcelles fortement chargées proches des exploitations, des pâtures à chevaux de type paddock etc),
- 2 : les prairies de fauche peu ou moyennement fertilisées (éviter les prés fauchés précocement, les prés fauchés 3 fois par an, recevant régulièrement une fertilisation notamment lisier ou engrais minéral)
- 3 : à défaut, si cela ne suffit pas, désigner des parcelles classées en landes, de préférence celles qui peuvent être fertilisées et / ou chaulées de manière à conserver l'avantage de la mesure localisée « landes » qui est compatible avec cette désignation en surface cible.

Autres informations :

La **désignation** en 2015 des surfaces cibles est **fixe pour les 5 années du contrat**.

Leur identification **peut concerner des parties d'îlots** : si un secteur est par exemple très piétiné ou a fait l'objet de travaux de reconstitution suite à des dégâts de gibier, il est possible de ne retenir que la partie la mieux conservée de l'îlot en question.

La présence de ces espèces indicatrices est vérifiée sur chaque tiers de la parcelle, avec différents cas de figures :

1er cas : la végétation est homogène	2ème cas : la végétation est hétérogène et répartie selon un gradient	3ème cas : la végétation est hétérogène formant une mosaïque
Réalisation des observations sur chaque tiers le long de la diagonale la plus longue.	Réalisation des observations sur chaque tiers le long d'une diagonale de façon à rendre compte de chaque type de végétation.	Réalisation des observations en trois tiers le long d'un cheminement de façon à rendre compte de chaque type de végétation.
		

Les plantes indicatrices

4 plantes sur les 20 qui suivent doivent être présentes sur chaque tiers de la surface cible proposée pour 5 années :

Des plantes « communes » dans les prairies naturelles :

Elles sont présentes dans pratiquement toutes les prairies...



Rumex : oseille, petite oseille
Feuilles en fer de lance, fleurs rougeâtres



Trèfles (violet ou blanc)

Des plantes « assez communes »...



Grande marguerite



Centaurées



Lotus corniculatus

Lotiers : fleurs en sabot jaune à orangé. Fruit en gousse (comme des petits haricots). Prairies sèches (lotier corniculé), prairies humides (lotier des fanges)

A droite : **gesses, vesces** : légumineuses avec fleurs roses, violettes à bleues en sabots. Fruit en gousse. De haut en bas *Vicia cracca*, *Vicia sepium* (planche), *Vicia sativa*



Jonquilles



Renouée bistorte : fleurs en écouvillon rose. Feuilles allongées qui se prolongent sur le pédoncule
Prairies plutôt fraîches à humides, pâture extensif



Reine des prés : grande plante (1 m) - en fleur à gauche, avec ses feuilles composées caractéristiques, à droite. Plante des zones humides, parfumée, avec souvent beaucoup d'insectes butineurs



Menthe : reconnaissance à son odeur ! plante de milieu humide, fleurs roses en épis terminal



Raionces : belles fleurs en boule ou allongées, blanches à violettes. Feuilles de la base en cœur.

A droite : **sanguisorbes ou pimprenelles** : épis rouges couleur sang, feuilles caractéristiques au goût de concombre. Milieu secs (petite pimprenelle) à humides (grande pimprenelle)





Campanules : fleurs, mauves en épis



Knauties, succises : belle fleur violette en pompon. Feuilles en touffe plus ou moins découpées



Salsifi : grande fleur jaune



Arnica : prairies d'altitudes et hautes chaumes non fertilisées



Rhinante, ou crête de coq : prairies maigres



Thyms serpolet, origans : pâtures sèches, rocailleuses, souvent plein sud.



Orchidées : nombreuses espèces différentes, en terrain maigre



Polygala : fleurs bleus, rarement roses, sur prairies pâturées exposées au sud, non fertilisées



Sauge : grandes fleurs, prairies de fauche peu amendées, plutôt à basse altitude et sur calcaire

A vous de jouer...

Vérifier sur chaque tiers de votre parcelle comme indiqué page 1, la présence d'au moins 4 plantes par tiers....

Espèces végétales	Nom latins	Fréquence	1	2	3
Petites oseilles	<i>Rumex acetosa, Rumex acetosella</i>	forte			
Trèfles (violet, blanc)	<i>Trifolium pratense, Trifolium repens</i>	forte			
Grand Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	moyenne			
Centaurees	<i>Centaurea jacea, C. nigra</i>	moyenne			
Lotiers	<i>Lotus corniculatus, L. pedunculatus</i>	moyenne			
Gesses, vesces, luzernes sauvages	<i>Lathyrus sp, Vicia sp, Medicago sp</i>	moyenne			
Jonquilles, Narcisses	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	faible			
Renouée bistorte	<i>Polygonum bistorta</i>	faible			
Menthes ou Reine des prés	<i>Mentha sp, Filipendula ulmaria</i>	faible			
Raiponces	<i>Phyteuma nigrum, Phyteuma spicatum</i>	faible			
Pimprenelle (sanguisorbe)	<i>Sanguisorba minor, S. officinalis</i>	faible			
Campanules	<i>Campanula sp</i>	faible			
Knauties, Succises	<i>Knautia sp, Succisa pratense</i>	faible			
Salsifis, Scorsonères	<i>Tragapogon sp, Scorzonera humilis</i>	faible			
Rhinanthes	<i>Rhinanthus sp</i>	faible			
Sauge	<i>Salvia pratensis</i>	faible			
Thyms, origans	<i>Thymus sp, Origanum vulgare</i>	faible			
Arnica	<i>Arnica montana</i>	faible			
Orchidées, œillets	<i>Orchidaceaea sp, Dianthus sp</i>	faible			
Polygales	<i>Polygala sp.</i>	faible			
TOTAL (doit être > 4 pour chaque tiers)					

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les DDT 67 & 68, les agents des communautés de communes, la Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace ou le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Crédits photos Internet + Fabien Dupont / PNRBV

MAE « pour une montagne vivante », un projet piloté par :

